

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET OPERATIONNEL)

On rappellera tout d'abord que le budget du syndicat mixte est composé :

- d'un budget principal qui intègre les dépenses et les recettes relatives à la structure,
- d'un budget opérationnel qui comporte les opérations des programmes d'actions votés annuellement, qui ne concernent pas directement le syndicat mixte

LE BUDGET PRINCIPAL

1. FONCTIONNEMENT

1.1. RECETTES :

Les recettes attendues proviennent :

- De la participation de l'Etat pour un montant de **150 000 €**.
- Des cotisations des communes, à hauteur de 3 € par habitant (montant 2024 indexé sur l'inflation), à l'exception des communes partiellement comprises pour lesquelles la cotisation est calculée au prorata du nombre d'habitants et de la surface comprise dans le Parc. Les recettes correspondantes s'élèvent ainsi à **429 100 €**.
- Des participations aux frais de structure des Régions et du Département de l'Oise :
 - Région Hauts de France : **435 000 €**
 - Région Ile-de-France : **334 400 €**
 - Département de l'Oise : **226 230 €**Nb : La Région Ile-de-France a pris à sa charge la participation du Département du Val d'Oise. Ce dernier a voté néanmoins une subvention de 45 000 € pour deux opérations du programme d'actions.
- De la participation du SITRARIVE au fonctionnement pour un montant de **1 000 €**.
- Des fonds structurels européens au titre du programme LEADER correspondant aux 80% des dépenses de fonctionnement liées à l'animation du programme LEADER (années 2022,2023) : **71 351 €**.
- Des fonds structurels européens (FEADER) et de la Région Hauts-de-France pour l'animation de Natura 2000 (prise en charge d'une partie de frais salariaux) pour l'année 2024 : **15 525 €**.
- Des fonds structurels européens (FEADER) et de la Région Hauts-de-France pour le programme relatif à la forêt de Chantilly - financement 2023 et 2024 du poste de chargé de mission forêt de Chantilly (salaires, charges, frais indirects, achat d'un ordinateur) : **85 275 €** et pour l'achat de licences pour le serveur : **5 952 €**.

- **1 276,77 €** du FCTVA

A ces recettes viendront s'ajouter **82 718,27 €** au titre des reprises sur subventions d'équipement reçues (quote-part des subventions transférables au compte de résultat – compte 777).

Par ailleurs, l'excédent de fonctionnement 2024 est repris au budget primitif 2025 pour un montant de **1 840 387,84 €**.

Au total les recettes attendues s'élèvent ainsi à 3 678 215,88 €.

1.2. DEPENSES :

Charges à caractère général :

Il est proposé d'inscrire au chapitre charges à caractère général **315 000 € (cf. tableau joint)**.

Charges de personnel :

Ces dépenses couvrent l'ensemble des salaires et cotisations sociales du Parc, ainsi que les gratifications de stage, il s'agit :

- Des 20 postes de la Charte
 - Directrice
 - 14 chargés de mission
 - 5 personnes au service administratif.
- du poste d'animateur LEADER et du poste de gestionnaire LEADER à mi-temps financés à 80% par l'Europe ;

On notera que le poste de chargé de mission filière bois financé sur l'enveloppe restante du COTTRI est budgété sur le budget opérationnel.

Enfin, sont budgétés :

- 1000 heures de vacation prévues en 2025 ;
- 4 stagiaires Bac +5 ;
- La cotisation au Centre départemental de gestion et les dépenses de médecine du travail

Les charges de personnel s'élèvent à **1 300 000 € (cf. tableau joint)**.

Autres charges de gestion courante :

Il est aussi prévu dans le budget un chapitre « Autres charges de gestion courante ».

Ce chapitre comprend :

- les redevances de licences, brevets, logiciels, en augmentation croissante ;
- les frais de mission des élus ;
- les indemnités du Président et les charges sociales afférentes.

Pour rappel, le montant des indemnités du Président a été calculé selon la grille légale du décret relatif aux indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-président des Parcs naturels régionaux.

L'ensemble de ces dépenses s'élèvent à 32 000 €.

Par ailleurs, **93 604,33 €** sont inscrits à effet de subvention au budget opérationnel, comptabilisés également en autres charges de gestion courantes, pour équilibrer la section de fonctionnement du budget opérationnel. Le déficit de la section de fonctionnement du budget opérationnel est lié à la reprise du résultat de 2024 et aux dotations aux amortissements qui sont supérieures aux reprises sur subvention.

Il en est de même pour la section d'investissement du budget opérationnel pour lequel un virement de la section de fonctionnement est nécessaire.

Le montant de ce chapitre s'élève donc à **125 604,33 €**.

Charges financières :

Il n'est pas proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie, compte tenu de la trésorerie actuelle du Parc.

Dotations aux amortissements :

139 368,58 € sont affectés aux dotations aux amortissements.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement prévisionnelles du budget principal s'élève à 1 879 972,91 €.

2. INVESTISSEMENT

Figurent en section d'investissement du budget principal, les opérations qui affectent le patrimoine de la structure.

2.1. DEPENSES :

Les crédits inscrits correspondent aux opérations des programmes d'actions 2022, 2023 et 2024 inscrites en investissement, encore en cours à ce jour. A cela sont ajoutés les crédits de paiement des opérations 2025. Ces dépenses s'élèvent à **239 197 € (cf. tableau)**.

Pour équilibrer cette section d'investissement, il est inscrit des dépenses supplémentaires à hauteur de **17 616,34 €** au chapitre 21 « Immobilisations incorporelles ».

Il convient en outre de prévoir les amortissements des immobilisations pour un montant de **82 718,27 €**.

Les dépenses d'investissement du budget principal sont ainsi estimées à 339 531,61 €.

2.2. RECETTES :

Les recettes de la section d'investissement du budget principal sont :

- Le versement des subventions attribuées par les partenaires pour la réalisation des opérations des programmes 2021, 2022, 2023, 2024 qui n'ont pas été versées et devraient l'être en 2025 ainsi que les subventions sollicitées pour la réalisation des opérations du programme d'actions 2025. Ces recettes se montent à **240 165 €** ;
- Le FCTVA pour **16 648,34 €** ;
- L'excédent reporté de 2024 : **713 929,55 €** ;
- Les reprises sur subventions pour un montant de **139 368,58 €**.

Les recettes d'investissement prévisionnelles du budget principal se montent à 1 110 111,47 €.

Equilibre général du budget principal 2025

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Reports 2024 (R002)		1 840 387,84 €
Exercice 2025	1 647 000 €	
Dotations, participations, subventions,		1 754 109,77 €
Produits des services (<i>versement SITRARIVE</i>)		1 000,00 €
Charge exceptionnelle (<i>versement au budget opérationnel</i>)	93 604,33 €	
Opérations d'ordre (042/777)	139 368,58 €	82 718,27 €
Total	1 879 972,91€	3 678 215,88 €

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Reports 2024		713 929,55 €
Actions 2021,2022,2023,2024	83 768 €	110 641 €
Exercice 2025	173 045,34 €	129 524 €
FCTVA		16 648,34 €
Opérations d'ordre (040)	82 718,27 €	139 368,58 €
Total	339 531,61 €	1 110 111,47 €

Nb : Conformément aux articles L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT, la section de fonctionnement du budget principal est votée en suréquilibre dans la mesure où les excédents reportés sont repris au budget primitif. De même, la section d'investissement est votée en suréquilibre après inscription des opérations d'ordre et des excédents reportés de 2024.

LE BUDGET OPERATIONNEL

Ce budget regroupe les opérations des programmes d'actions du Parc.

1. FONCTIONNEMENT

1.1. DEPENSES :

Figurent en dépenses de fonctionnement du budget opérationnel :

- **Les actions des programmes d'actions 2021, 2022, 2023, 2024 relevant de la section de fonctionnement**, qui ont fait l'objet d'un accord de financement mais qui n'ont pas été complètement réalisées et qui sont donc reportées en 2025 tant au niveau des dépenses que des recettes. Pour certaines de ces opérations, seuls les crédits de paiement seront inscrits.

- **Les actions en totalité ou les crédits de paiement du programme d'actions 2025**

A ces opérations viennent s'ajouter :

- le poste de chargé de mission filière bois financé par le reliquat de l'enveloppe du COTTRI ;
- Le programme Forêt de Chantilly, financé par le FEADER et la Région Hauts-de-France :
 - ✓ En recettes : le versement de la subvention pour l'étude de faisabilité de l'interopérabilité des systèmes informatiques, réalisée en 2024 ;
 - ✓ En dépenses et recettes : le reversement des aides du programme à l'ONF, l'Institut de France et l'INRAe, les 3 autres partenaires du programme. Le PNR percevra de la Région et de l'Europe l'intégralité des recettes du programme et reversera aux maîtres d'ouvrage leur part de subventions, en fonction des dépenses qu'ils auront réalisées.
- Les dépenses et recettes liées à NATURA 2000 (part prestations de service)
- Les coûts d'hébergement du serveur et de la maintenance liés à l'infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS mise à disposition de communes et de communautés de communes. Ces frais sont remboursés au PNR par les collectivités utilisatrices, selon une convention établie.

L'ensemble de ces dépenses liées à ces programmes et actions se monte à **2 434 312 € (cf. tableau)**.

On ajoutera également les dépenses suivantes :

- **Le déficit reporté de 2024 : 154 303,89 € ;**
- **Les dotations aux amortissements :** Il est nécessaire d'affecter **186 769,10 €** aux dotations aux amortissements ;
- **Le virement à la section d'investissement à hauteur de 41 854,13 €.**

1.2. RECETTES :

Figurent en recettes de la section de fonctionnement du budget opérationnel :

- Les subventions restant à percevoir sur des programmes d'actions 2021, 2022, 2023, 2024 ;
- Les subventions Natura 2000 (année 2024)
- Les subventions sollicitées des Régions et Départements, participations des communes et autres partenaires pour les opérations 2025 ;
- Les recettes de la Région Hauts-de-France et de l'Europe pour le programme de la forêt de Chantilly.

Le tableau ci-joint donne le détail précis, opération par opération, des recettes attendues qui se montent à **2 573 564 €**.

A cela s'ajoutent :

- **150 070,79 €** au titre des reprises sur subventions d'équipement reçues ;

- **La subvention exceptionnelle du budget principal d'un montant de 93 604,33 €** pour équilibrer la section de fonctionnement du budget opérationnel.

L'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement du budget opérationnel sont estimées à 2 817 239,12 €.

2. INVESTISSEMENT

2.1. DEPENSES :

Figurent en dépenses de la section d'investissement du budget opérationnel :

- Les montants des opérations d'investissement (ou des crédits de paiement) des programmes 2021, 2022, 2023, 2024 ainsi que les opérations ou crédits de paiement du programme 2025. L'ensemble de ces programmes d'actions se montent à **715 219 € (cf. tableau)**.
- Le déficit reporté de 2024 : **208 606,10 € ;**
- Les amortissements des immobilisations pour un montant de **150 070,79 €.**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement du budget opérationnel s'élèvent à 1 073 895,89 €.

2.2. RECETTES :

Figurent en recettes de la section d'investissement du budget opérationnel :

- Les recettes non perçues des Régions, du Département de l'Oise et des communes des programmes d'actions 2021, 2022, 2023, 2024 correspondant aux opérations d'investissement ainsi que les opérations du programme 2025. L'ensemble de ces recettes attendues se montent à **842 934 € (cf. tableau) ;**
- Le FCTVA pour **2 338,66 € ;**
- Les reprises sur subventions reçues pour un montant de **186 769,10 € ;**
- Le virement de la section de fonctionnement à hauteur de **41 854,13 €.**

L'ensemble des recettes d'investissement du budget opérationnel sont estimées à 1 073 895,89 €

Equilibre général du budget opérationnel:

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Reports 2024	154 303,89 €	
Actions 2021, 2022, 2023, 2024	2 033 740 €	2 172 992 €
Actions 2025	400 572 €	400 572 €
Produits exceptionnels (subvention du budget principal)		93 604,33 €
Virement à la section d'investissement	41 854,13 €	
Opérations d'ordre (042)	186 769,10 €	150 070,79 €
Total	2 817 239,12 €	2 817 239,12 €

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Reports 2024	208 606,10 €	
Actions 2021, 2022, 2024	414 604 €	566 949 €
Actions 2025	300 615 €	275 985 €
FCTVA		2 338,66 €
Virement de la section de fonctionnement		41 854,13
Opérations d'ordre (040)	150 070,79 €	186 769,10 €
Total	1 073 895,89 €	1 073 895,89 €

Je vous propose :

- **D'affecter l'excédent du compte administratif 2024 du budget principal à la section correspondante du budget primitif 2025,**
- **De fixer, pour 2025, le montant de la cotisation :**
 - **des communes totalement comprises à 3 € par habitant,**
 - **de la commune de Creil 6 314 €**
 - **de la commune de Saint-Maximin à 8 546 €**
 - **de la commune de Verneuil-en-Halatte à 4 101 €**
 - **de la commune de Fosses à 9 666 €**
 - **de la commune de Survilliers à 4 479 €,**
 - **de la commune de Nanteuil-le-Haudouin à 1 988 €**
 - **de la commune de Beaumont sur Oise à 4 759 €**
 - **de la commune de Maffliers à 4 679 €**
 - **de la commune de Mours à 4 387 €**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M57 en vigueur, le budget primitif 2025 du budget principal,**
- **D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre du budget principal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,**

- **d'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M57 en vigueur, le budget primitif 2025 du budget opérationnel,**
- **D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre du budget opérationnel, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune**
- **d'autoriser le Président à solliciter la participation des partenaires financiers,**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des participations et subventions.**

Documents budgétaires :

Les documents budgétaires soumis au vote (comptes administratifs 2024 et budgets primitifs 2025) sont consultables sur le site internet du Parc, via l'Extranet :

- Login : PNRopf
- Mot de passe : extranetPNRopf
- Rubrique : « BUDGET »